

DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

chargé de la réforme de l'administration, des relations avec l'Assemblée de Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel N° 000382/MTE

Papeete, le 1 2 AVR. 2005

Le ministre

à

Mesdames et Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements publics administratifs

S/c de Mesdames et Messieurs les Ministres,

Objet: Directive permanente relative au plan annuel de mutation (P.A.M.)

<u>Réf.:</u> 1. Délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995, modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française;

2. Directive permanente pour l'orientation individuelle des fonctionnaires de la Polynésie française po 0 0 3 8 1 MTE du 1 2 AVR. 2005

Annexes:

- 1. Processus général des opérations relatives à la mobilité :
- 2. Modèle de tableau d'identification des postes susceptibles d'être ouverts à la mobilité (TIPOM) ;
- 3. Bordereau récapitulatif des fiches individuelles de demande de mutation :
- 4. Modèle de fiche individuelle de demande de mutation (FIDEMUT) :
- 5. Aide à la rédaction de la FIDEMUT :
- 6. Modèle de fiche d'acceptation de mutation (FAM) ;
- 7. Modèle de tableau récapitulatif des mutations (T.R.M.).

Au sein de la fonction publique, les agents déroulent de longues carrières. En raison de cette spécificité, il revient aux organismes d'emploi de faciliter leur mobilité pour réaliser des parcours professionnels et optimiser l'utilisation des ressources humaines.

A cet effet, il convient de mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (G.- P.E.E.C.). Dans ce cadre, pour l'essentiel, les plans de formation et de mutation visent prioritairement à valoriser l'emploi des ressources réalisées, tandis que, secondairement, le plan de recrutement, annuel, en raison du principe de l'annualité budgétaire, a pour but de disposer de compétences pour des postes restés vacants ou surtout susceptibles de le devenir, à un horizon rapproché.

... / ...

La présente directive vise à faciliter la préparation et la mise en œuvre de la mobilité, selon un processus global commun dans l'ensemble de l'administration, pendant la période allant de mai à août (cf. annexe n° 1), en assurant une large diffusion du tableau des postes susceptibles d'être ouverts à la mobilité (cf. annexe n° 2), en exploitant les expressions des demandes individuelles de mutation (cf. annexe n° 3, 4, 5 et 6) et en réalisant annuellement une évaluation de la mobilité au sein de l'administration (cf. annexe n° 7).

Cette directive présente donc un ensemble cohérent d'actions de management, à concevoir, à coordonner et à mettre en œuvre. aux différents niveaux de l'administration. pour réaliser le plan annuel de mutation (P.A.M.).

I - Généralités

Il convient de différencier les trois types de mobilité (cf. directive permanente relative à l'orientation individuelle, en deuxième référence) :

- fonctionnelle: elle a lieu dans le même organisme d'emploi et se caractérise par un changement de fonction, accompagné d'un soutien en formation; elle facilite la libération des postes de débutants qui, en principe, doivent être réservés pour l'accueil des lauréats des concours;
- **géographique** : elle est réalisée lorsque l'agent est muté pour prendre dans un autre lieu des fonctions identiques à celles qu'il assumait antérieurement ;
- **géographique et fonctionnelle** : elle est réalisée lorsque l'agent est muté pour prendre d'autres fonctions dans un autre lieu ; elle appelle un soutien en formation.

En tant que de besoin, la mobilité doit être l'occasion d'un changement de niveau de responsabilité, dans l'échelle allant de un à huit, définie pour l'établissement des documents uniques d'organisation et de gestion (D.U.O.G.) des organismes d'emploi.

Pour l'ensemble des actions relatives à la préparation et la mise en œuvre de la mobilité, les travaux doivent être réalisés en tenant compte des priorités suivantes :

- travaux d'orientation individuelle (cf. directive permanente en réf. n° 2) :
- recherche du rapprochement des conjoints ;
- mise en place des agents dans les échelons déconcentrés, notamment dans les archipels éloignés.

Tout poste vacant ou susceptible de l'être à court terme - sauf pour ce qui concerne ceux de fonctionnaires débutants – doit être considéré comme un poste ouvert à la mobilité. Il revient au service du personnel et de la Fonction publique de coordonner les opérations de recrutement et celle de mobilité. Il convient de souligner que, globalement, la mobilité n'est pas en elle-même génératrice d'augmentation ou de diminution des « effectifs réalisés ».

II - Processus général des opérations relatives à la mobilité (cf. annexes n° 1 et 2)

Le processus est défini à partir de la prise en compte de trois impératifs :

1. réduire la période de mutation au sein de l'administration, pour ne pas générer des oppositions de la part des responsables des organismes d'emploi ;

- 2. réaliser les mutations pendant une période compatible avec la vie familiale des agents mariés, qui constituent la majorité des membres de l'administration;
- 3. mettre en œuvre une organisation de la mobilité compatible avec celle du plan annuel de recrutement.

Le déroulement des actions tendant à faciliter la mobilité est positionné, pour l'essentiel, entre les mois de mai et d'août. Le détail est présenté dans l'annexe n° 1. Une première vague de mutations pourrait intervenir, à partir du mois de juin, pour pourvoir les postes déjà vacants ou sur le point de l'être prochainement, et une seconde, à partir du mois d'août, pour pourvoir les postes devenus vacants à la suite des premières mutations.

Le bon déroulement de l'ensemble des actions est conditionné par les informations produites par le service central chargé du management des ressources humaines de l'administration. Il est ainsi prévu que cet organisme fournisse à trois reprises un état des postes à travers ce qu'il est convenu d'appeler les tableaux d'identification des postes ouverts à la mobilité ou T.I.P.O.M. (cf. annexe n° 2).

III - Modalités d'expression et d'exploitation des demandes de mutation (cf. annexes n° 3, 4, 5 et 6)

Le bon déroulement des actions est par ailleurs conditionné par l'engagement des chefs de service et des directeurs d'établissement.

En tant que responsables d'organismes d'accueil, il leur revient notamment de faire connaître leurs besoins dans les conditions précisées dans l'annexe n° 2. En tant que responsables d'organismes pourvoyeurs en agents, il leur appartient de faciliter l'exploitation des fiches individuelles de demandes de mutation des agents placés sous leur autorité.

Le nombre de fiches individuelles de mutation par agent ne devra pas excéder le nombre de 4, devant correspondre aux choix classés par ordre de priorité en page 2 de la fiche d'orientation individuelle. Après que son service d'origine ait expédié ses fiches individuelles de mutation, l'agent est autorisé à prendre contact avec les responsables des organismes d'accueil.

Dans la mesure du possible, le chef de service ou le directeur d'établissement public d'accueil s'assurera que tous les postulants sont reçus en entretien. Cet entretien pourra être mené par le chef de l'organisme d'accueil ou, par analogie avec la procédure de mise en œuvre dans le cadre de la notation, par son adjoint, un chef d'unité ou l'expert en ressources humaines.

A l'issue des entretiens, les organismes d'accueil devront informer tous les postulants des suites réservées à leur FIDEMUT. avec notification au service du Personnel et de la Fonction publique.

Les chefs d'organismes d'emploi se doivent d'utiliser les outils, communs, de management présentés dans les annexes 3 à 6.

IV - Modalités d'évaluation de la mobilité (cf. annexe n° 7)

En matière de management des ressources humaines, il est nécessaire de pouvoir apprécier l'ensemble des réalités qui se rapportent aux agents.

En ce qui concerne la mobilité, il est demandé aux chefs de service et aux directeurs d'établissement de produire, annuellement, en octobre, des évaluations, selon le modèle présenté en annexe n° 7.

Notamment, compte tenu du fait que certaines catégories d'agents sont captives au niveau de certains organismes, en raison de leurs grandes spécialités et spécificités, il est indispensable de pouvoir évaluer la mobilité fonctionnelle interne.

Une compilation des contributions des organismes d'emploi sera réalisée en novembre par le service du personnel et de la Fonction publique.

En tant que de besoin, des circulaires annuelles d'application, du ministre chargé de la Fonction publique, pourront venir préciser quelques dispositions particulières pour chaque campagne de préparation et de mise en œuvre du plan annuel de mutation.

Je vous saurais gré de bien vouloir veiller à la meilleure application des dispositions présentées ci-dessus.

A14			
Co	D 1 424	6	
	111	10.7	

PR 1 MTE 1 IGA 1 SGG 1 REG 1

PEL

Annexe n° 1 Processus général des opérations relatives à la mobilité

N°	Mois	Fonction	Actions à réaliser	Pilotes	Observations	
D	, .					

Pour mémoire : procédures de recrutement

	1	Janvier	Gestion	Expression recrutement	des	besoins	en	Services EPA	cf. mise en oeuvre du P.A.R. PEL/BRC
l									(1)

et d'orientation individuelle

2	Janvier	Administration individuelle	Etablissement de la liste des « conditionnants » par service ou établissement	Services EPA	PEL/BOM (2)
3	Février	Administration individuelle	Etablissement de l'expression générale des agents Emargement des fiches par le chef de service au cours de l'entretien de notation	Services EPA	
4	Mars	Gestion	Elaboration et diffusion par le PEL du tableau des postes susceptibles d'être ouverts à la mobilité, au cours des deux années à venir (TIPOM -1)	PEL/BOM	cf. annexe n° 2

5	Avril	Administration individuelle	Etablissement de l'expression détaillée des agents Avis porté par le chef de service sur la F.O.I. Envoi groupé des F.O.I. au PEL	Services EPA	
6	Mai	Administration individuelle	Début de l'exploitation des F.O.I. Travail itératif entre le PEL et les services	PEL ou service désigné	

⁽¹⁾ Au PEL. le bureau recrutement concours est chargé du pilotage du plan annuel de recrutement ;

⁽²⁾ Au PEL, le bureau Orientation Mutation est chargé de piloter le traitement des F.O.I.

Mise en œuvre de la procédure relative à la mobilité

Phase préalable

1	Avril	gestion	Envoi au PEL	Services	
	(1-15)		de la 1 ^{ère} liste des postes susceptibles d'être ouverts à la mobilité, au cours de l'année	EPA	Avec fiches de poste
2	Avril (16-31)	gestion	Elaboration et diffusion du tableau des postes susceptibles d'être ouverts à la mobilité, au cours de l'année (TIPOM -2)	PEL	Cf. annexe n° 2 Avec fiches de poste

Première phase

3	Mai	Gestion	Envoi des FIDEMUT	Services	Cf. annexes n°	
			au PEL	EPA	3, 4 et 5	
			et aux organismes d'accueil			
4			Prises de contact des postulants	Services		
			avec les organismes d'accueil	EPA		
5	5		Réalisation des entretiens entre postulants et chefs d'organismes d'accueil	Services EPA		
ģ			Information des postulants des suites réservées à leur FIDEMUT	Services EPA	Copie au Pel	
	Les mutations sont préparées sur demandes adressées au PEL					
		pa	ar les organismes d'accueil,			
	chargés d	u recueil de l	'acceptation formelle des organisme	es de départ		

Deuxième phase

7	Juin (15-30)	gestion	Envoi au PEL de la 2 ^{ème} liste des postes susceptibles d'être ouverts à la mobilité, au cours de l'année	Services EPA	Avec fiches de poste
8	Juillet (1-15)	Gestion	Elaboration et diffusion du tableau des postes susceptibles d'être ouverts à la mobilité, au cours de l'année (TIPOM -3)	PEL	cf. annexe n° 2 Avec fiches de poste
9	Juillet (15-31)	Gestion	Envoi des FIDEMUT au PEL et aux organismes d'accueil	Services EPA	Cf. annexes n° 3, 4 et 5
10			Prises de contact des postulants avec les organismes d'accueil	Services EPA	(1)5

11		des entretiens entre et chefs d'organismes d'accueil	Services EPA				
12	Information suites réser	on des postulants des vées à leur FIDEMUT	Services EPA	Copie au Pel			
	Les mutations sont préparées sur demandes adressées au PEL par les organismes d'accueil,						
	chargés du recueil de l'acceptation		es de départ				

Phase d'évaluation.

9	Octobre	Gestion	Envoi au PEL d'un bilan annuel de la mobilité	Services EPA	Cf. annexe n° 7
10	Novembre	Gestion	Bilan annuel de la mobilité	PEL	

Annexe nº 2

Modèle de tableau d'identification des postes susceptibles d'être ouverts à la mobilité (TIPOM)

Le tableau est réalisé pour chaque cadre d'emploi

Il comporte des postes budgétaires vacants ou susceptibles de le devenir, condition nécessaire mais non suffisante pour que puisse être réalisée une mutation.

Filière :	
Cadre d'emploi :	
Catégorie :	

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
N°	Organismes d'emploi	N° DUOG (colonne 3 du duog)	Code poste	Libellé de fonction	Lieu géographique d'affectation	Postes budgétaires vacants	Postes CDD	Postes retraite année en cours	Postes retraite année N + 1	Obs*
1					!					
2										
3										
4										
5										
6										

^{*} Observations : Dans la case observations, préciser par exemple les coordonnées de l'agent chargé de recevoir les postulants.

En janvier, le TIPOM O est élaboré par le PEL et diffusé aux services administratifs. Il est identique au TIPOR.

Les chefs de service sont alors invités à envoyer au PEL la liste des postes de leurs organismes d'emploi qu'ils proposent pour appel à mutation en complétant les rubriques vides notamment les colonnes 4, 6, 7 et 10 du TIPOM.

Pour les établissements publics administratifs, eu égard au fait que le PEL ne dispose d'aucune information sur les effectifs et les postes des établissements publics administratifs. le Pel leur transmettra un TIPOM 0 vierge dans lequel les directeurs d'EPA sont invités à remplir toutes les colonnes afférentes aux postes qu'ils souhaitent proposer pour appel à mutation.

En mars, le TIPOM 1 est élaboré par le PEL et diffusé à l'ensemble des organismes d'emploi. Il comporte alors tous les postes répertoriés selon toutes les rubriques mentionnées ci-dessus.

Les chefs de service ou directeurs d'établissement public administratif sont alors invités à transmettre au PEL la liste des postes de leurs organismes d'emploi qu'ils proposent pour appel à mutation. Leur transmission est accompagnée des fiches de postes correspondantes, établies selon le modèle réglementaire.

En avril, le TIPOM 2 est élaboré par le PEL sur la base des listes de postes adressées par les chefs de service ou directeurs d'établissement administratif. Il est accompagné des fiches de postes correspondantes.

Une première vague de mutations est alors organisée. Elle a pour conséquence que de nouveaux postes deviennent vacants.

En juillet, le TIPOM 3 est élaboré sur la base des nouvelles listes de postes adressées par les chefs de service ou directeurs d'établissement public administratif. Il est accompagné des fiches de postes correspondantes.

Annexe no 3

Modèle de bordereau récapitulatif des fiches de demandes individuelles de mutation

Timbre de l'organisme	Α	, le	200
N° de téléphone :	N° /		
	à		
	Service du personnel et de	la Fonctio	on publique
	(département gestion recr	itement)	
	Immeuble Moehau		
	Avenue du Prince Hinoï		
	B.P. 124		
	98713 Papeete		

Bordereau d'envoi récapitulatif
de fiche(s) individuelle(s) de demande(s) de mutation
au titre de l'année 200..
(première vague ou deuxième vague)

Pièces jointes: XXX fiches de demandes individuelles de mutation

Les fiches individuelles de mutation ci-jointes sont adressées par envoi(s) séparé(s) à (aux) organisme(s) concerné(s).

Les agents demandeurs sont dès à présent autorisés à pendre contact avec les responsables des organismes d'accueil.

A , le 200..

Nom, qualité et signature de l'autorité

Annexe no 4

Modèle de fiche individuelle de demande de mutation

	FIDEMUT	Année : 200
Nom patronymique :	Numéro matricule	:
Nom d'usage : Prénom(s) :	né(e) à	le: / /
Catégorie: Cadre d'emploi: Grade: Echelon:		depuis le : / / / / / /
3 Organisme d'affectation actuelle :		depuis le :
N° code poste Libellé de fonction (cf. fiche de poste Fonction(s) actuelle(s):		
cf. fiche de poste, case n° 8, descriptif	synthétique (maximum 50 mots)	depuis le :
(Eventuellement) La présente fiche individuelle de dema 6 Expression du souhait de l'agent po	ande de mutation remplace celle établie le ur un poste inscrit dans le TIPOM	à partir du
Après avoir pris connaissance de la fic		
Oui, je souhaite bénéficier d'une i	mobilité géographique et fonctionnelle	<u> </u>
Dans l'organisme suivant : code poste localisé à : A, le	A , le	
Signature de l'agent	Signature du chef de service ou du dir d'établissement d'affectation actuelle	recteur
Eventuellement, observations au verso	Eventuellement, observations au verso	

Annexe n° 5

Aide à la rédaction de la fiche individuelle de demande de mutation

1

Nom patronymique	Il s'agit du nom de famille (avant mariage pour les femmes mariées)					
Nom d'usage	e plus souvent, il s'agit du nom de famille de l'époux pour les femmes					
	mariées					
N° matricule	Numéro affecté à l'agent en début de carrière pour la durée de celle-ci.					

2

Catégorie	A, B. C ou D
Cadre d'emploi	Il s'agit du cadre d'emploi auquel appartient statutairement l'agent,
_	indépendamment des fonctions qu'il exerce.
Grade	Il s'agit du grade statutaire détenu.
Echelon	Il s'agit de l'échelon détenu au moment de l'établissement de la FIDEMUT.

3

Organisme	Service ou établissement public administratif ou autre organisme dans lequel
d'affectation	est affecté l'agent. C'est le responsable de cet organisme qui est notateur
Actuelle	juridique et responsable de l'établissement de la FIDEMUT.

4.

N° code poste	N° du poste budgétaire utilisé pour payer l'agent.
Fonction actuelle	Il s'agit de reprendre la description du poste réellement tenu par l'agent.

Au cours d'une recherche de mutation. l'agent peut être amené à exprimer un nouveau choix.

6

Expression générale du souhait de l'agent

Mobilité	L'agent souhaite obtenir une mobilité extérieure sur un poste semblable à
géographique	celui qu'il occupe. Il s'ensuit une exploitation en matière de gestion et
	d'administration individuelle.
Mobilité	L'agent souhaite obtenir une mobilité fonctionnelle. Ceci est possible à
géographique et	l'intérieur du service dans lequel il est affecté. Il s'ensuit une exploitation en
fonctionnelle	matière de gestion, de formation professionnelle continue et d'administration
	individuelle.

Signature de l'agent	L'agent doit signer sa demande. En tant que de besoin, il mentionne ses
	observations au verso en prenant le soin de cocher la case réservée à cet effet
	en bas de la page au recto.
Signature du chef de	Le chef de service ou le directeur d'établissement doit signer la demande. En
service	tant que de besoin, il mentionne ses observations au verso en prenant le soin
	de cocher la case réservée à cet effet en bas de la page au recto.

Annexe nº 6

Modèle de fiche d'acceptation de mutation

			F			
	Fic	he d'acceptati	on de mutat	ion		
		(FAI	M)			
La présente fiche concer	ne l'agent	identifié ains	qu'il suit :			
Nom patronymique :			Nu	méro matricu	ıle :	
Nom d'usage : Prénom(s) :			né(e) à		le :	/ /
Catégorie : Cadre d'emploi : Grade : Echelon :						depuis le : / / / / / / / /
Organisme d'affectation N° code poste	actuelle :					depuis le :
La présente fiche porte a	cceptatio	n des soussign	és pour que	l'agent soit r	nuté ain:	si qu'il suit :
4 Organisme d'accueil :						à partir du :
sur le poste identifié ains	i qu'il sui	t:				
code poste						
localisé à :						
A , le	A	, le		A	, le	
Signature de l'agent	ou du d	re du chef de se irecteur d`établ ation actuelle		_		de service établissement
Eventuellement, observat	tions au v	erso		<u> </u>		
1 1	1 1					

Annexe n° 7 Modèle de tableau récapitulatif des mutations (T.R.M.).

Timbre de l'organisme	A , le	200
N° de téléphone :	N° /	
	à	
	Service du personnel et de la Fonction	on publique
	(département gestion recrutement)	
	Immeuble Moehau	
	Avenue du Prince Hinoï	
	B.P. 124	
	98713 Papeete	
В	rdereau d'envoi	
du tableau	écapitulatif des mutations	
au t	re de l'année 200	
	X arrivées d'agent et Y départs, à 1 géographique(s) – fonctionnelles, pendar	
Par ailleurs, la mobilité f	nctionnelle, interne, a concerné agents.	

14/15

, le

Nom, qualité et signature de l'autorité

Α

200..

Tableau récapitulatif des mutations au titre de l'année 200..

P.J.: I – BILAN NUMERIQUE GLOBAL

11 – Mobilité géographique et géographique – fonctionnelle

111 - Mouvements

	A	В	С	D	Total	Observations
Arrivée(s)						
Départ(s)						
Totaux			[]			
Effectifs totaux réalisés						
Ratio arrivée(s) / effectifs réalisés						
Ratio départ(s) / effectifs réalisés						

112 - Taux de satisfaction

	A	В	C	D	Total	Observations
Nombre de mutations départ réalisées						
Nombre de demandes individuelles de						
départ réalisées						
Ratio mutations / demandes						

12 - Mobilité fonctionnelle, interne à l'organisme :

	A	В	С	D	Total	Observations
Mouvements réalisés						
Ratio mouvements / effectifs réalisés						

P.J.: II – COMMENTAIRES

SPECIFICITES D'UNE FILIERE, EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE, ETC. ...